



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Expérimentation du pass culture en Guyane

Question écrite n° 6612

Texte de la question

M. Raphaël Gérard interroge Mme la ministre de la culture sur les possibilités d'adaptation du dispositif du pass culture pour tenir compte des réalités territoriales de la Guyane. En effet, d'après les objectifs affichés, ce passe doit permettre aux jeunes de développer une appétence pour la culture, en facilitant leur accès aux pratiques culturelles et artistiques de proximité. Or il est à noter qu'en dépit du développement de l'offre culturelle sur le littoral, l'accès à la culture reste trop inégal sur l'ensemble du territoire guyanais. De nombreuses communes du fleuve ou de l'intérieur restent coupées de la culture du fait de leur situation d'enclavement. C'est le cas du village des Trois Palétuviers, par exemple, situé à une heure de pirogue de Saint George de l'Oyapock. En outre, il est prévu que ce pass culture prenne la forme d'une application mobile. Ce dispositif de dématérialisation suscite des difficultés compte tenu de l'aménagement numérique existant en Guyane. Jusqu'à il y a encore très récemment, seulement 3 centres bourgs des communes de l'intérieur étaient couverts par la 2G (Maripasoula, Papaïchton, et Grand Santi). Face à ces contraintes, il lui demande quelle stratégie son ministère compte déployer pour assurer un égal accès des jeunes guyanais au dispositif du passe culture.

Texte de la réponse

Le Pass Culture se veut un outil au service du dynamisme et de la richesse culturelle des territoires, et le financement associé à cette nouvelle politique publique a pour objectif de soutenir la création d'une offre culturelle diversifiée et adaptée à toutes les réalités territoriales. La plateforme de médiation culturelle développée par le ministère de la culture a pour ambition de donner à chacun les moyens de découvrir la richesse et la diversité de l'offre culturelle, notamment de proximité, ainsi que d'offrir à chaque lieu de culture et à chaque artiste la possibilité d'échanger avec le jeune public. Cette plateforme prend effectivement la forme d'une application mobile, complétée par un portail professionnel en ligne, outils à disposition de tous les acteurs culturels afin de proposer les offres éditorialisées disponibles sur la plateforme. Le premier objectif du ministère est ainsi de contribuer à combler le premier frein identifié en matière d'accès à l'offre culturelle, qui est celui du manque d'informations. En créant un agenda national de référence des offres culturelles géolocalisées, ouvert à tous, le Pass Culture permettra en effet de valoriser l'ensemble des activités culturelles qui existent déjà sur les territoires. D'autres freins existent cependant. Le transport tout d'abord, car la mobilité peut être une contrainte importante. Des partenariats vont être développés avec les opérateurs de transport, les autorités organisatrices de mobilité, ou encore tout acteur privé intéressé, comme par exemple ceux proposant des trajets groupés en co-voiturage. L'accès au numérique ensuite, car au-delà des problématiques d'accès à la plateforme du ministère, l'offre culturelle passe aujourd'hui aussi par le numérique et tout le monde doit avoir la possibilité d'accéder à ces offres riches et diversifiées. Là encore, des partenariats avec des structures relais existantes sont développés (maisons des jeunes et de la culture, missions locales, centres d'informations...), qui disposent d'équipements connectés à Internet. En Guyane, de telles discussions ont d'ores et déjà été ouvertes avec une vingtaine de structures, dont la moitié a déjà commencé ce travail de médiation numérique. Dès le lancement de l'expérimentation à l'automne, ces partenaires seront facilement identifiables et une liste complète sera fournie à l'ensemble des bénéficiaires du Pass Culture. En parallèle, le ministère de la culture travaille à développer un

accès hors connexion à son application, ainsi qu'à y intégrer des offres numériques disponibles hors connexion (téléchargement de livres numériques par exemple). En tout état de cause, l'ensemble de ces actions ne remplace pas la nécessité d'une stratégie plus globale de développement de la connectivité numérique sur l'ensemble du territoire, qui est une priorité du Gouvernement. Tous les territoires ont leurs propres richesses et spécificités, qui sont prises en compte afin d'assurer un égal accès pour chaque résident de 18 ans au dispositif Pass Culture. Les spécificités guyanaises sont précisément la raison pour laquelle la Guyane a été choisie parmi les cinq territoires d'expérimentation. Celles-ci justifient en outre la démarche de co construction que mène le ministère, en faisant appel à la méthodologie des start-up d'État, pour mettre en place cette nouvelle politique publique. L'équipe du Pass Culture se déplace ainsi régulièrement sur les cinq territoires d'expérimentation, afin de rencontrer les acteurs culturels et les futurs bénéficiaires pour mieux comprendre les problématiques et adapter la mise en place du dispositif. Des comités d'animations sont par ailleurs prévus avec la direction des affaires culturelles de Guyane, la préfecture et les acteurs culturels, afin d'optimiser le travail en réseau, valoriser l'offre et créer des offres inédites adaptées aux besoins et aux attentes du jeune public.

Données clés

Auteur : [M. Raphaël Gérard](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6612

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mars 2018](#), page 2233

Réponse publiée au JO le : [4 septembre 2018](#), page 7779